



SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY

Avocats

10 Avenue Alsace Lorraine - 38000 GRENOBLE

☎ **04-76-03-29-66**

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

SUR LA COMMUNE DE GRENOBLE (38100) – 197 Cours de la Libération

UN APPARTEMENT de type F4, au 10^{ème} étage, avec cave, d'une superficie de 68,06 m2.

(cadastré section HI numéro 1 lots n°497 et n°563)

ADJUDICATION FIXEE LE MARDI 24 JANVIER 2023 à 14 HEURES

**à l'audience du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières
du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE
Place Firmin Gautier
38000 GRENOBLE**

**Visite prévue sur place le MERCREDI 11 JANVIER 2023 de 10 heures à 11 heures
par le ministère de la SELARL MEZAGHRANI,
Huissier de Justice à 38000 GRENOBLE.**

Cette vente a lieu aux requêtes, poursuites et diligences du :

Syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier 189 LIBERATION situé 197 cours de la libération 38100 GRENOBLE, représenté par son syndic en exercice l'agence AGDA IMMOBILIERE, SAS, immatriculée au RCS de GRENOBLE sous le numéro 393369863, dont le siège social est situé 69 cours Jean Jaurès 38000 GRENOBLE, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège,

Ayant pour Avocat la **SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY – BASTILLE AVOCATS**

DESIGNATION

Sur la commune de GRENOBLE (38100), 197 cours de la Libération, dans un ensemble immobilier dénommé 189 LIBERATION, cadastré section HI numéro 1 et plus particulièrement les lots 497 et 563.

- Un appartement de type F4, au 10^{ème} étage d'une superficie de 68,06 m2.
- Une cave n°47 en sous-sol.

CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Le cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par la SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY – BASTILLE AVOCATS, Avocat, et déposé au Greffe du Juge de l'Exécution des saisies Immobilières du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE le 8 Mars 2022.

FRAIS - ENCHERES

Les frais préalables seront payables, comme les frais postérieurs par l'adjudicataire EN SUS du prix.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'un avocat inscrit au Barreau de GRENOBLE qui ne pourra être porteur que d'un seul mandat. Les enchères sont pures et simples et chaque enchère doit couvrir l'enchère qui la précède. L'adjudication aura lieu en un seul lot.

MISE A PRIX : 40.000 €

CONSIGNATION POUR ENCHERIR : 4.000 €

Par chèque de banque émis à l'ordre de la CARPA, ou remise d'une caution bancaire irrévocable.

Pour extrait : David ROGUET, Avocat
www.bastille-avocats.fr

Pour tous renseignements s'adresser à la SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY – BASTILLE AVOCATS, Avocats susnommés Tél 04.76.03.29.66 – www.bastille-avocats.fr, et pour prendre communication du cahier des conditions de vente au Greffe du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE, où il est déposé, tous les jours, de 14H à 16H, sauf le MARDI.